



## 1 Règlement course épreuve trail et cani trail de la Dame

Manifestation organisée par l'association Doggy run 40, dont le siège social est situé 187 rte de St Cricq de Chalosse 40700 HAGETMAU, association loi 1901 numéro d'enregistrement W402004472, affiliée à la Fédération Française des sports de traîneaux.

### 1.1 Epreuves

Trail et canitrail ouvert à tous les participants licenciés et non licenciés, lieu de course Brassempouy, le samedi 21 mai 2022 départ et arrivée du foyer rural de Brassempouy coordonnées GPS : Les parcours empruntent en majorité des sentiers de randonnée, en sous-bois, et quelques rares jonctions goudronnées. L'accompagnement en VTT ou autre est interdit. Seuls les véhicules officiels pourront circuler sur le parcours. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route. Les organisateurs peuvent être amenés à modifier le parcours ou annuler l'épreuve en cas de force majeure. Tout abandon doit être signalé à l'organisation.

### 1.2 Chronologie

A partir de 15 h 00 remise des dossards vérification du matériel de course pour le canitrail et carnet de santé du chien.

- ✓ 17 h 00 Départ de l'épreuve canitrail distance 13Km
- ✓ 17 h 15 Départ du trail 13km, 17h30 départ de l'épreuve randonnée
- ✓ 19 h 30 Résultat et remise des récompenses

### 1.3 Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

Soit une licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, ou UFOLEP Athlé (en cours de validité à la date de la manifestation).

Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou à la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne pourra être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

### 1.4 Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur la plateforme, organisation, clôture des inscriptions le vendredi 20 mai à 18h00. Aucune inscription ne sera enregistrée le jour même.

### 1.5 Tarif des engagements

Trail et canitrail : Licenciés 10€, non licenciés 12€

Randonnée et canirando : licenciés 5€, non licenciés 7€

### 1.6 Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction, avec le présent règlement sera

disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

### 1.7 Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de Allianz assurance pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tous recours contre les organisateurs en cas de dommage ou de séquelles ultérieures à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

### 1.8 Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un dispositif prévisionnel de secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les traversées de voies routières, une équipe de secouristes avec moyen de logistiques nécessaires (moto, quads, civière, défibrillateur.....) Les services des secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement. Un numéro d'urgence sera imprimé sur le dossard

### 1.9 Chronométrage

Le chronométrage est assuré par puce électronique par transducteur correspondant à l'identité du porteur. La puce sera portée sur la chaussure du compétiteur, et devra être restituée à l'organisation après l'arrivée. Les épreuves de cani randonnée et randonnée ne sont pas chronométrées.

### 1.10 Classements et récompenses

Trail et canitrail : les 3 premiers hommes au scratch, les 3 premières dames au scratch, les 3 premiers catégories : seniors hommes et seniors dames, les 3 premiers hommes et dames des catégories MASTER (V1, V2, V3, V4). Les classements seront diffusés le soir même sur le site de la course.

### 1.11 Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchets, hors des lieux prévus à cet effet entrainera une pénalité du concurrent fautif.

### 1.12 Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prise à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.